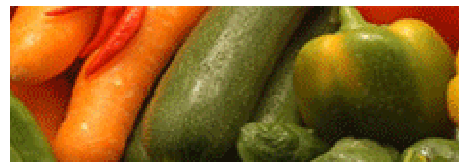


miam



miam



miam



Assemblée Générale du MiaM

28/05/09

Maison des associations

Malakoff



Ordre du jour

Accueil

- 20h00, 20h10 (5 mn) – Felix

Rapport moral

- 20h10, 20h30 (20 mn) – Felix
- 20h30, 20h40 (10 mn) - Questions réponses

Les AMAP, la charte, le réseaux

- 20h40, 20h50 (10 mn) – Laurent

Présentation du MiaM, statuts, règlement, organisation

- 20h50, 21h00 (10 mn)– Laurent
- 21h00, 21h05 (5 mn) - Questions réponses

Rapport financier

- 21h05, 21h15 (10 mn) – Virginie
- 21h15, 21h20 (5 mn) - Questions réponses

La production

- 21h20, 21h40 (20 mn) – Alain, l'agriculteur
- 21h40, 21h50 (5 mn) - Questions réponses

Election du conseil

- 21h50 : Tous
- 22h00 : fin



Ordre du jour

Accueil

- 20h00, 20h10 (5 mn) – Felix

Rapport moral

- 20h10, 20h30 (20 mn) – Felix
- 20h30, 20h40 (10 mn) - Questions réponses

Les AMAP, la charte, le réseaux

- 20h40, 20h50 (10 mn) – Laurent

Présentation du MiaM, statuts, règlement, organisation

- 20h50, 21h00 (10 mn)– Laurent
- 21h00, 21h05 (5 mn) - Questions réponses

Rapport financier

- 21h05, 21h15 (10 mn) – Virginie
- 21h15, 21h20 (5 mn) - Questions réponses

La production

- 21h20, 21h40 (20 mn) – Alain, l'agriculteur
- 21h40, 21h50 (5 mn) - Questions réponses

Election du conseil

- 22h50 : Tous



Rapport Moral - Bilan des activités

- Un producteur de Poulet (4 distribution en 2008, 2 en 2009),
- Ouverture d'une deuxième distribution au chalet Larousse à péréniser (10 places actuellement libre sur ce lieu)
- Changement du lieu de distribution à Guy Moquet (merci à la mairie)
- Un programme d'animation
 - visite de la ferme en Juin 2008,
 - fete de l'Amap le 14 Mars,
 - participation à la fête des 3 communes
 - et à la kermesse de Malakoff, ...
- Création d'un service de voisinage (30% de participation)
- Participation à l'inter-Amap « couronne Sud Ile-de-France »

➤ Nouvelles modalités

- Engagement plus long (1 an avec période d'essai)
- Effort de financement demandé
 - 10% de paiement annuels,
 - 60 % de paiement trimestriels

➤ Statut 2009

- 75 abonnés à Guy Moquet pour 62 paniers : 49 Paniers et 26 demi-paniers
- 46 abonnés au chalet pour 37,5 paniers soit 28 Paniers et 19 demi-paniers
- 121 abonnés au total pour 100,5 paniers
- 15 Adhérents intermittents
- 136 adhérents au total

➤ 30 % de non-renouvellement.

- 1^{er} motif : les contraintes liées au système



Rapport Moral - Les projets ?

- Poursuivre le recrutement au chalet (10 places)
- Reprendre et pérenniser la distribution des poulets
- Recherche d'autre type de produits : Produits laitiers, œufs, viande, pain/céréales/graines ...
- Paniers solidaires en partenariat avec le centre social Pierre Valette
- Le MIAM pilote pour le déploiement du « Systeme de Garantie Participative » en Ile-de-France.
- Renforcer le programme d'animation :
 - Visite à la ferme,
 - fete de l'AMAP,
 - participation plus active dans l'alliance des AMAP d'Ile de France
- Lobbying et militantisme
 - Participation à un groupe de travail « cantine bio à Malakoff »,
 - relation avec la mairie pour utilisation du terrain agricole,
 - Support au projet de ferme couveuse
- Automatisation de la gestion de l'association.
 - Développement d'un programme de gestion des AMAP en licence libre
 - Inscription et abonnement, gestion des équipes de distribution, gestion des paniers orphelins

Nous avons besoin de volontaires pour nous aider



Ordre du jour

Accueil

- 20h30, 20h35 (5 mn) – Felix, le président

Rapport moral

- 21h35, 20h45 (10 mn) – Felix, le président

Les AMAP, la charte, le réseaux

- 20h45, 21h00 (10 mn) – Jérôme Dehondt, membre du bureau de l'alliance des AMAP d'Ile de France

Présentation du MiaM, statuts, reglement, organisation

- 21h, 21h15 (20 mn)– Laurent, Secrétaire

Rapport financier

- 21h15, 21h25 (10 mn) – Virginie, la trésorière

La production

- 21h25, 21h55 (30 mn) – Alain, l'agriculteur

Question/réponse

- 21h55, 22h20 (20 mn) : Tous

Election du conseil

- 22h20 : Tous



Ordre du jour

Accueil

- 20h00, 20h10 (5 mn) – Felix

Rapport moral

- 20h10, 20h30 (20 mn) – Felix
- 20h30, 20h40 (10 mn) - Questions réponses

Les AMAP, la charte, le réseaux

- 20h40, 20h50 (10 mn) – Laurent

Présentation du MiaM, statuts, règlement, organisation

- 20h50, 21h00 (10 mn)– Laurent
- 21h00, 21h05 (5 mn) - Questions réponses

Rapport financier

- 21h05, 21h15 (10 mn) – Virginie
- 21h15, 21h20 (5 mn) - Questions réponses

La production

- 21h20, 21h40 (20 mn) – Alain, l'agriculteur
- 21h40, 21h50 (5 mn) - Questions réponses

Election du conseil

- 22h50 : Tous



La charte, 10 principes de l'agriculture paysanne

1. Elaborée par une partie du monde paysan (confédération paysanne, frère des hommes, Nature et progrès) en réaction à une déshumanisation destructrice de l'agriculture
2. Définit en 10 points l'agriculture paysanne
 1. Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'accéder au métier et d'en vivre
 2. Être **solidaire** des paysans des autres régions d'Europe et **du monde** Respecter la nature
 3. Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares
 4. Rechercher **la transparence** dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
 5. Assurer la bonne qualité **gustative et sanitaire** des produits
 6. Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations
 7. Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural
 8. Maintenir la **diversité** des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
 9. Raisonner toujours à long terme et de manière globale



La charte des AMAP - 18 Principes fondateurs

- En complément de la charte de l'agriculture paysanne la charte des AMAP décrit les principes fondateurs du fonctionnement d'une AMAP

1. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs
2. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs
3. La formalisation et le respect des **contrats** à chaque saison entre consommateurs et producteurs
4. Aucun **intermédiaire** entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs
5. **La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs**
6. Une **information** fréquente du consommateur sur les produits
7. **La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production**
8. **Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents**
9. **Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne**
1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne (voir ci-dessous) pour chaque producteur
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une **biodiversité**, fertilité des sols, production **sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides**, gestion économique de l'eau ...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
7. Le **respect des normes sociales** par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
8. La **recherche de la transparence** dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
9. L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix

- Fait l'objet d'un système de Garantie participative



Ordre du jour

Accueil

- 20h00, 20h10 (5 mn) – Felix

Rapport moral

- 20h10, 20h30 (20 mn) – Felix
- 20h30, 20h40 (10 mn) - Questions réponses

Les AMAP, la charte, le réseaux

- 20h40, 20h50 (10 mn) – Laurent

Présentation du MiaM, statuts, règlement, organisation

- 20h50, 21h00 (10 mn)– Laurent
- 21h00, 21h05 (5 mn) - Questions réponses

Rapport financier

- 21h05, 21h15 (10 mn) – Virginie
- 21h15, 21h20 (5 mn) - Questions réponses

La production

- 21h20, 21h40 (20 mn) – Alain, l'agriculteur
- 21h40, 21h50 (5 mn) - Questions réponses

Election du conseil

- 22h50 : Tous



Les statuts

Objet

- L'association a pour objet de maintenir et de promouvoir une agriculture de proximité, écologiquement saine, socialement équitable et économiquement viable.
- Elle regroupe ainsi des consommatrices et des consommateurs autour de paysannes et paysans locaux, en organisant la vente directe par abonnement des produits de ces paysannes ou de ces paysans selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'association.

Autres points

- Statuts allégés (3 pages) et classiques
- Assemblée générale, conseil d'administration, cotisation, ...



L'organisation

Le conseil d'administration

- Président, trésorier, secrétaire
- Agit essentiellement collégalement et
 - Précise les objectifs et les moyens
 - Organise le fonctionnement
 - Représente l'association
 - Encadre les travaux du bureau

Le bureau

- Le conseil d'administration
- + des adhérents agissant de manière autonome et responsable dans divers domaines du fonctionnement de l'association
 - Communication ; Christine Volclair
 - Site : François-Xavier Monaco
 - Contact producteur : Juliette Ghiulamila
 - Responsable distribution, : Charles Braquet
 - Responsable adhésion et abonnement : Mélanie Hamon

Rôle provisoire

- Chef d'équipe de distribution. Nommé pour chaque distribution
- Equipe de distribution (4 adhérents par distribution)



Les adhésions

Adhérent

- Il suffit d'être à jour de sa cotisation

Adhérent d'honneur

- les personnes ayant rendu des services signalés à l'association; celles-ci sont dispensées de cotisation.
- Les agriculteurs de l'AMAP sont membres d'honneur s'ils le souhaitent

Adhérent abonnés

- Adhérent ayant souscrit un abonnement
- Paye d'avance les paniers
- S'engage à participer à la distribution et aux travaux de la ferme si nécessaire
- S'engage à venir chercher ses paniers ou à faire en sorte qu'ils puissent être récupérés

Adhérent intermittent

- Adhérent n'ayant pas souscrit d'abonnement mais intéressé pour acheter ponctuellement des paniers orphelins

Adhérent en liste d'attente

- Les adhérents souhaitant souscrire à un abonnement et en attente d'abonnement disponibles



Ordre du jour

Accueil

- 20h00, 20h10 (5 mn) – Felix

Rapport moral

- 20h10, 20h30 (20 mn) – Felix
- 20h30, 20h40 (10 mn) - Questions réponses

Les AMAP, la charte, le réseaux

- 20h40, 20h50 (10 mn) – Laurent

Présentation du MiaM, statuts, règlement, organisation

- 20h50, 21h00 (10 mn)– Laurent
- 21h00, 21h05 (5 mn) - Questions réponses

Rapport financier

- 21h05, 21h15 (10 mn) – Virginie
- 21h15, 21h20 (5 mn) - Questions réponses

La production

- 21h20, 21h40 (20 mn) – Alain, l'agriculteur
- 21h40, 21h50 (5 mn) - Questions réponses

Election du conseil

- 22h50 : Tous



Rapport financier – exercice 2008/2009

(1) Report 2008 pour 2009			298,83 €
---------------------------	--	--	----------

Recettes	€ / unité	Qté	total
Cotisations 2009	5,00 €	136	680,00 €
vente de paniers abandonnés et cotisation 2008			534,00 €
(2) TOTAL des recettes			1 214,00 €

Dépenses	€ / unité	Qté	Total
dédomagements pour occupation préau Monsieur Benedetto (05/08 à 12/08)	25,00 €	8	200,00 €
Adhésion a l'Alliance des AMAP d'Ile de France			250,00 €
Matériel divers pour la distribution (clés,rallonge, lampe, panneau d'affichage)			85,00 €
Fete de l'AMAP (14 Février)			266,00 €
Frais de dépôt de statuts (insertion au journal officiel)			43,00 €
Defaut de cotisation			15,00 €
(3) TOTAL Dépenses			859,00 €

(4) Report 2009 pour 2010 [(4) = (1) + (2) – (3)]			653,83 €
---	--	--	----------



Rapport financier – Budget 2010/2011

(1) Report 2009 pour 2010			653,83 €
---------------------------	--	--	----------

Recettes	€ / unité	Qté	total
Cotisations 2010	5,00 €	136	680,00 €
vente de paniers abandonnés et cotisation 2008			534,00 €
(2) TOTAL des recettes			1 214,00 €

Dépenses	€ / unité	Qté	Total
Adhésion a l'Alliance des AMAP d'Ile de France			250,00 €
Matériel divers pour la distribution (clés,rallonge, lampe, panneau d'affichage)			100,00 €
Fête de l'AMAP			250,00 €
Site internet			50,00 €
Téléphone mobile sur le lieu de distribution			240,00 €
Soutien à des actions de promotion du bio			200,00 €
Informatisation pour la gestion de l'association			200,00 €
Subvention panier solidaire			200,00 €
(3) TOTAL Dépenses			1 490,00 €

(4) Report 2010 pour 2011 [(4) = (1) + (2) – (3)]			377,83 €
---	--	--	----------



Ordre du jour

Accueil

- 20h00, 20h10 (5 mn) – Felix

Rapport moral

- 20h10, 20h30 (20 mn) – Felix
- 20h30, 20h40 (10 mn) - Questions réponses

Les AMAP, la charte, le réseaux

- 20h40, 20h50 (10 mn) – Laurent

Présentation du MiaM, statuts, règlement, organisation

- 20h50, 21h00 (10 mn)– Laurent
- 21h00, 21h05 (5 mn) - Questions réponses

Rapport financier

- 21h05, 21h15 (10 mn) – Virginie
- 21h15, 21h20 (5 mn) - Questions réponses

La production

- 21h20, 21h40 (20 mn) – Alain, l'agriculteur
- 21h40, 21h50 (5 mn) - Questions réponses

Election du conseil

- 22h50 : Tous



La production

Les méthodes de culture :

- qu'est ce que le bio ? que signifie en conversion ?
- que pensez vous du label AB, allez-vous l'obtenir après la période de conversion ?
- comment faites vous pour produire en hiver (serre, protection plastique) ? les serres sont-elles chauffées ?
- quand récoltez vous ce qui nous est livré ?
- conservez vous des produits ? sous quelle forme ? comment sont préparées les conserves que nous avons ?

Les produits cultivés :

- qu'est ce que vous cultivez, qu'est ce que vous ne cultivez pas,
- comment sélectionner-vous les semences ?

L'exploitation :

- votre parcours personnel,
- la structure juridique, le personnel, vos débouchés (les autres AMAP, d'autres débouchés : vente directe, ...),
- bilan

La composition des paniers :

- comment sont calculés les quantités, comment sont établis les prix de chaque produits, comment est établie la composition,
- quelles sont les contraintes, quel est l'engagement pris et quels sont les risques ?
- que se passe t il s'il y a des surplus ?



Ordre du jour

Accueil

- 20h00, 20h10 (5 mn) – Felix

Rapport moral

- 20h10, 20h30 (20 mn) – Felix
- 20h30, 20h40 (10 mn) - Questions réponses

Les AMAP, la charte, le réseaux

- 20h40, 20h50 (10 mn) – Laurent

Présentation du MiaM, statuts, règlement, organisation

- 20h50, 21h00 (10 mn)– Laurent
- 21h00, 21h05 (5 mn) - Questions réponses

Rapport financier

- 21h05, 21h15 (10 mn) – Virginie
- 21h15, 21h20 (5 mn) - Questions réponses

La production

- 21h20, 21h40 (20 mn) – Alain, l'agriculteur
- 21h40, 21h50 (5 mn) - Questions réponses

Election du conseil

- 21h50 : Tous